



PGMR 2020-2027

Rapport sur
la consultation publique

MRC de Lotbinière
Janvier 2022

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	2
1. CONSULTATIONS PUBLIQUES	3
1.1 Avis public.....	3
1.2 Diffusion du projet de PGMR.....	4
1.3 Déroulement de l'assemblée.....	4
1.4 Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées.....	4
1.5 Résumé des mémoires	6
1.6 Analyse du sondage en ligne	6
2. RECOMMANDATIONS	9
2.1 Constats	9
2.2 Recommandations.....	9
Annexe 1 Extrait du Conseil des maires	
Annexe 2 Avis Public	
Annexe 3 Mémoire	
Annexe 4 Question du sondage	

AVANT-PROPOS

Le 13 octobre 2021, le conseil de la MRC de Lotbinière adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique **et** ont eu accès à un sondage en ligne du 6 au 31 décembre 2021.

Les membres du Cogestion, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés, les résultats du sondage et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, se sont réunis pour rédiger le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de l'assemblée et d'un résumé des résultats du sondage publique. Aussi, vous y trouverez les recommandations que la MRC de Lotbinière a élaborée (art. 53.16).

LQE 53.16

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

1. LA CONSULTATION PUBLIQUE

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. (Voir encadré ci-dessous)

LQE 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

La consultation publique a eu lieu du 6 au 20 décembre 2021

1.1 Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée publique. Cet avis a été publié le 27 octobre 2021 dans le journal Le Peuple de Lotbinière (voir annexe). Ce journal est distribué dans l'ensemble des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière et également dans les 5 municipalités de la MRC de Bécancour faisant partie du PGMR de la MRC de Lotbinière.

LQE 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue d'une assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, l'assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

Mercredi, 8 décembre 2021 à 19h00
Salle de la Chapelle à Laurier-Station (364, rue Saint-Joseph)

1.2 Diffusion du projet de PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, au bureau de la MRC de Lotbinière et sur le site internet de la MRC de Lotbinière, et ce, durant toute la période de consultation.

1.3 Déroulement de l'assemblée

L'assemblée débutait par l'inscription des personnes présente virtuellement et des personnes présente sur place. Puis, une présentation du sommaire du PGMR a eu lieu. À la suite de cette présentation suivaient la présentation des interventions puis les questions du public (voir à la page suivante l'ordre du jour). Pour le bon déroulement de l'assemblée, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise du coordonnateur en environnement, Monsieur Stéphane Breton. De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

2 personnes se sont présentées à l'assemblée en présentiel; il s'agit de Gilbert Demers de Sainte-Croix et Céline Morin de Laurier-Station. Et 7 personnes en virtuel; Karine Vachon et Gabriel Rousseau de Saint-Flavien, Jean-Pierre Ducruc de Sainte-Croix, Annie Jacques de Fortierville, Karine Paquet et Dominique Lapointe de Parisville, Mélanie Faucher de Villeroy.

L'assemblée fut enregistrée et est disponible sur demande.

1.4 Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors de l'assemblée publique, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR et sur les enjeux.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de cette période de questions.

1- Intervention de M. Gilbert Demers, citoyen

Pourquoi y-a-t 'il différente variation de chiffres pour représenter le coût de la plateforme de compostage dans les médias?

Il y a différente façon d'interpréter des chiffres, dépendamment de ce qui est inclus et non-inclus. La construction de la plateforme est évaluée à 3.4 millions et l'acquisition des bacs roulants et de cuisine est évalué à 1.1 millions. Ainsi avec la mise en place de la collecte et les différentes études nécessaires explique le cumulatif de 6 millions. Selon les prix obtenus des soumissions publiques, la MRC de Lotbinière pourra également déterminer la période d'amortissement de la plateforme, afin de réduire son impact budgétaire.

2- Intervention de M. Gilbert Demers, citoyen

Quel est le détail de la quote-part des bacs bruns?

Le coût d'acquisition de 1.1 millions pour près de 15000 bacs. Avec la subvention du PTMOBC qui rembourse le tiers de cet investissement, le prix du bac roulant et du bac revient à environ 40\$ par porte. Avec un amortissement sur cinq on parle d'une dépense de 8\$ par année sur 5 ans.

3- Intervention de M. Gilbert Demers, citoyen

Pourquoi y-a-t'il eut un ajustement des quote-part d'enfouissement l'an passé de 1.7% pour les frais de brassage du composte alors que la plateforme n'est pas construite (\$82000)?

C'est simplement un décalage, en effet puisque les opérations du LET de Saint-Flavien et de la future plateforme de compostage son géré par le même contrat. Ce n'est pas une nouvelle dépense, car si la plateforme débute en 2022 ce montant sera déduit de l'enfouissement. L'an prochain, il y a une augmentation de 2.9% pour l'optimisation des équipements et pour l'inflation général, il est bien de noté que l'inflation réel est e l'ordre de 5%.

4- Intervention de M. Gilbert Demers, citoyen

Production de G.E.S. beaucoup plus grandes en promenant des camions dans les rangs et à la grandeur du territoire que de se concentrer juste sur les périmètres urbains?

Pour être accepté au niveau de la subvention du PTMOBC, nous devons faire la démonstration, hors de tout doute, que les G.E.S. qu'on allait sauver en effectuant la collecte était moindre que si on laissait les matières putrescibles se décomposer à l'enfouissement. Cette étude a été fait par WSP et validé par un tiers indépendant soit Enviro-Accès et celle-ci démontre les avantages de la mise en place de cette collecte.

Il est évident que le transport des matières putrescibles génère du G.E.S. mais ne pas le faire en génère plus.

L'amélioration des performances des véhicules et l'augmentation des quantités détournées de l'enfouissement dans le futur, augmenteront les performance è ce niveau.

De plus, il y a une obligation gouvernementale d'avoir une collecte organique dans 100% des foyers d'ici 2025. Pour l'instant la desserte représente 85% des unités résidentielles sur le territoire du PGMR de la MRC de Lotbinière.

Par le passé, la MRC de Lotbinière, encourage la réduction des G.E.S. L'installation d'une torchère au LET de Saint-Flavien depuis 2016, réduit les G.E.S. générés par le site d'enfouissement de plusieurs milliers de tonnes annuellement. Notre vision est de réduire les G.E.S. le plus possible.

5- Intervention de M. Gilbert Demers, citoyen

L'écocentre de Saint-Flavien est loin de certaines municipalités, chaque citoyen doit se déplacer pour y aller mais ne le font peut-être pas à cause de la distance. Est-ce que les municipalités pourraient offrir un service de mini-écocentre?

L'objectif de la mise en place d'un écocentre est de le rendre le plus efficace possible et y valoriser le plus de matières possibles. Plusieurs municipalités locales font des actions volontaires en ce sens. Ils offrent certains services en tant que points de dépôts locaux, mais pas tous, c'est libre à chacun. La plupart des municipalités offrent des collectes spéciales sur leurs territoires.

6- Intervention de M. Gilbert Demers, citoyen

Qu'est ce qui fait varier le coût à la tonne de l'enfouissement?

Actuellement les variations des coûts d'enfouissement sont principalement liées à la mise en place de la redevance à l'enfouissement. Au cours des deux dernières années, des augmentations de 1,7 et 2,9 % ont été appliquées pour maintenir les équipements en ordre et augmenter l'offre de service. Depuis 1998 le coût à la tonne avoisine 70\$ la tonne, avec l'ajout des redevances le montant facturé aux municipalités représente environ 95\$ par tonne métrique.

7- Intervention de M. Gabriel Rousseau, citoyen

Est-ce qu'il y a des projets d'agrandissement hors du site du LET actuel?

La durée utile du LET de Saint-Flavien est prévue jusqu'en 2032 approximativement. Suite à la construction de la plateforme de compostage, le comité de cogestion analysera les différents scénarios. Actuellement la MRC est propriétaire de plusieurs terrains adjacents au LET de Saint-Flavien.

1.5 Résumé des mémoires

Lors des audiences publiques, aucun mémoire n'a été déposé à l'assemblée.

En dehors de l'audience publique, un mémoire a été déposé en main propre aux bureaux de la MRC de Lotbinière à Sainte-Croix le 9 décembre 2021 par Monsieur Gilbert Demers. Ce mémoire portait principalement sur les gaz des effets de serre et la possibilité d'avoir une documentation précise hebdomadairement afin de s'assurer que le rendement est positif ou négatif.

Ce mémoire est disponible en annexe.

1.6 Analyse du sondage en ligne

À la lumière des résultats du sondage en ligne, voici un petit résumé par question.

1. 108 répondants sont des citoyens, 2 sont des représentants d'un ICI (Institut, commerce et Industrie)
2. Des répondants de plusieurs municipalités, mais 45% de Deschaillons-sur-St-Laurent
3. 60.9% connaissent l'outil « Ça va où » de Recyc-Québec contre 39.1% qui ne le connaissent pas.
4. 75.5% des répondants désirent plus d'information sur le tri des matières résiduelles
5. 45.8% des répondants aimeraient avoir cette information sur une page Facebook, 43.4% via courriel (infolettre) et 36.1% par publication d'aide-mémoire à garder à la maison.
6. 54.5% des gens ne connaissent pas le PGMR actuel de la MRC de Lotbinière, 26.4% on prit connaissance du document.
7. 80% des gens sortent leur bac à chaque collecte. 18% des répondants n'utilisent pas le bac brun.
8. Les services de nos écocentres sont utilisés par la majorité de nos répondants (2.8% ignoraient l'existence de ce service et 24.5% ne l'utilisent pas)
9. Commentaires concernant les écocentres :
 - a. Heures d'ouvertures (3)
 - b. Trop cher (2)
10. Sur quels sujets votre municipalité devrait mettre des efforts supplémentaires :
 - a. L'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens sur les meilleurs moyens de mieux gérer et trier leurs matières résiduelles à 46.4%
 - b. L'accessibilité à des bacs de recyclage et matières organiques dans les lieux publics à 39.1%

- c. L'implantation et le soutien d'initiatives de réemploi (ex. les comptoirs vestimentaires ou des zones dédiées au réemploi dans les écocentres du territoire à 34.5%

11. Actions des plus importants visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (GMR) du territoire :

- a. Favoriser la récupération des plastiques agricoles
- b. Recyclage des piles
- c. Sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles (réduction de déchets, principe de base du recyclage,
- d. Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques

12. 57.4% des répondants pensent que les ICI ne font pas un bon travail en matière de récupération.

13. Deux ICI sont intéressés à rencontrer un conseiller pour faire un Audit de leurs matières résiduelles. (South Shore et NYMA Chocolat)

14. 47.3% des répondants aimeraient avoir une visite guidée du LET.

15. Commentaires sur le PGMR

- a. Pas de bac brun un milieu rural
- b. Ramassage des objets encombrants plus fréquents
- c. Il faut plus de collectes des bacs bruns pendant l'hiver (2)
- d. Les commerces ont besoin d'incitatif pour les obliger à faire le tri de leurs déchets. (2)
- e. S'assurer que lors des grands événements qu'il y ait le moins possible de vaisselle à usage unique. Instaurer des politiques à cet effet et s'assurer de sensibiliser les restaurateurs à réduire leur empreinte écologique. EX : facturer si l'on n'a pas nos ustensiles, comme les sacs en plastique à l'épicerie.
- f. L'automne, nous n'avons pas assez de notre bac brun pour y déposer nos feuilles. On s'ennuie des gros conteneurs de branche, gazon, etc. (3)

- g. Activité de sensibilisation à la consommation responsable. Pourquoi ne pas faire un petit vidéo sur l'écocentre pour expliquer comment ça fonctionne, ou mettre les affaires, ce n'est pas évident lorsqu'on y va.

2. RECOMMANDATIONS

2.1 Constats

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens et entreprises lors de la consultation publique du 6 au 20 décembre 2021, nous faisons les constats suivants :

1. Les gens veulent plus d'éducation, de sensibilisation à savoir comment réduire les déchets et mieux trier les matières résiduelles.
2. Le document du PGMR tel que présenté répond beaucoup à préoccupation des citoyens.

Comme la MRC de Lotbinière doit déposer un PGMR conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, nous constatons qu'il n'y aura pas de modification à apporter au plan d'action proposé. Seulement des précisions seront ajoutées au plan.

2.2 Recommandations

Le comité recommande :

1. Le maintien des différentes action prévues au PGMR de la MRC de Lotbinière. Le plan de communication et de sensibilisation permettra d'informer adéquatement les citoyens, en plus d'augmenter les performances des équipements présents sur le territoire.
2. Devant l'inquiétude de certains citoyens en lien avec l'émission de GES par l'instauration de la nouvelle collecte des matières putrescibles. Le comité de révision rappelle que les opérations de la nouvelle plateforme de compostage sont assujetties à un rapport annuel d'activité qui doit tenir en compte l'émission de GES par cette installation. La MRC de Lotbinière demeure proactive dans sa gestion des GES de ses installations et elle entend répondre aux exigences gouvernementales à cette effet.
3. Le comité est d'avis que la mise en place d'un plan de communication prévus projet de PGMR permettra la sensibilisation des citoyens et des ICI. L'expérience acquise lors de l'implantation de la collecte des matières putrescibles, nous permet de croire qu'un plan de communication complet augmentera les performances territoriales en favorisant l'éducation environnementale.